

## DECISION N° D-2022-189

### SIGNATURE AVEC LA SCM « CABINET DES INFIRMIERS DU BOULEVARD CARNOT » DE L'AVENANT N°1 AU BAIL PROFESSIONNEL POUR LOUER LE LOCAL L10 AU SEIN DU CENTRE MEDICAL

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020/023 du 25 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature donnée au Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** l'assemblée générale extraordinaire validant le changement de la dénomination du cabinet en société civile de moyens ou SCM « cabinet infirmier de la Maison Médicale »

**Vu** l'agrément donné par la Ville le 21 juin 2022 à la cession de parts de la SCM « cabinet infirmier du boulevard Carnot » de Madame BOS à Madame FREMONT,

**Vu** l'agrément donné par la Ville le 27 juin 2022 à la cession de parts de la SCM « cabinet infirmier du boulevard Carnot » de Madame BOS à Madame Le BEGUET dans le cadre d'un contrat d'association

**Vu** le Kbis réactualisé transmis par le demandeur,

**Considérant** l'intérêt du regroupement de plusieurs cabinets d'infirmiers au sein de la SCM permettant d'élargir l'amplitude horaire du temps médical au bénéfice des patients,

### DÉCIDE

**Article 1** : De signer l'avenant n°1 au bail professionnel avec les gérants en exercice de la SCM « cabinet des infirmiers de la Maison Médicale » concernant la location du local L10 d'une surface totale de 13,70 M<sup>2</sup>, au sein du centre médical, pour un loyer mensuel hors charges de 275,82 euros (deux cent-soixante-quinze euros et quatre-vingt-deux centimes) qui fera l'objet d'une indexation conformément à l'article 8.2 du bail.

**Article 2** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M le Préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- M le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 16/12/2022



Le Maire,



Arnaud de Bourrousse